

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

DIRECTION DE LA COORDINATION,
DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES
Urbanisme et Environnement
Réf. II/3

ARRÊTE

LE PREFET
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LA REGION ALSACE
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 et le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- VU le décret n° 53-577 du 20 mai 1953 modifié, fixant la nomenclature des installations classées ;
- VU la demande formulée par la Société MESSIER-HISPANO-BUGATTI, 5, rue Louis Lejeune à MONTROUGE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de régulariser les activités classées (travail mécanique des métaux et alliages, traitement électrolytique et chimique des métaux et matières plastiques, peinture par pulvérisation...) qu'elle exerce à MOLSHEIM - 19, rue de la Commanderie ;
- VU le procès-verbal de l'enquête publique d'un mois à laquelle il a été procédé du 2 novembre au 2 décembre 1982, à la mairie de MOLSHEIM, le dossier ayant été retourné le 23 décembre 1982 ;
- VU l'avis émis par le Conseil Départemental d'Hygiène lors de sa séance du 29 mars 1984 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 6 juin 1984 prolongeant le délai pour statuer sur la demande de la Société MESSIER-HISPANO-BUGATTI jusqu'au 23 septembre 1984 ;

CONSIDERANT QUE le projet d'arrêté doit encore être communiqué à la société requérante ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,

ARRÊTE :

Article 1er - Le délai pour statuer sur la demande de la Société MESSIER-HISPANO-BUGATTI est prolongé de trois mois, soit jusqu'au 23 décembre 1984.

Article 2 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- . la Société MESSIER-HISPANO-BUGATTI,
- . M. le Sous-Préfet, Commissaire de la République Adjoint de l'Arrondissement de MOLSHEIM,
- . M. l'Inspecteur des Installations Classées,
- . M. le Maire de MOLSHEIM.

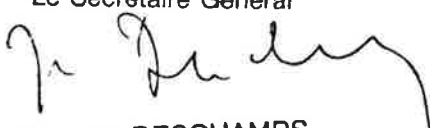
Pour Ampliation

P. LE SECRETAIRE GENERAL,
Le Chef de Section


Gisèle SAMACCOITS



STRASBOURG, le 14 SEP. 1984
P. LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
Le Secrétaire Général


Jacques DESCHAMPS